



Déclaration de démarchage

Conformément à l'arrêté municipal n°22 du 9 mai 2025,
tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire
à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale				<input type="text"/>	
Numéro SIREN				<input type="text"/>	
Adresse :		N° <input type="text"/>	Rue <input type="text"/>		
		Ville <input type="text"/>			
Nom		<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	
Date de naissance		<input type="text"/>	Lieu de naissance	<input type="text"/>	
Téléphone Portable :		<input type="text"/>	:	et/ou	<input type="text"/>

Démarchage

Objet du démarchage		<input type="text"/>			
Période :		Du <input type="text"/>	au <input type="text"/>	inclus	

Démarcheurs

Nom et prénom		<input type="text"/>	Numéro de téléphone		<input type="text"/>
N° immatriculation du véhicule		<input type="text"/>	Secteur		<input type="text"/>

Nom et prénom		<input type="text"/>	Numéro de téléphone		<input type="text"/>
N° immatriculation du véhicule		<input type="text"/>	Secteur		<input type="text"/>

Nom et prénom		<input type="text"/>	Numéro de téléphone		<input type="text"/>
N° immatriculation du véhicule		<input type="text"/>	Secteur		<input type="text"/>

Nom et prénom		<input type="text"/>	Numéro de téléphone		<input type="text"/>
N° immatriculation du véhicule		<input type="text"/>	Secteur		<input type="text"/>

Observations

<input type="text"/>

Réservé Mairie de Bourogne

Date : ___/___/___
Cachet et signature